**Annexe A**

Le vendredi 10 juin 2016

Monsieur Bruce Campbell
Président et chef de la direction
Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité
1600, rue Adelaide Ouest
Toronto (Ontario)  M5H 1T1

**Objet : Rapport technique de la SIERE**

Monsieur,

Le gouvernement de l'Ontario prévoit de publier un nouveau Plan énergétique à long terme (PELT) énonçant et hiérarchisant les objectifs ontariens concernant la rentabilité, la fiabilité, l'énergie propre et la participation des collectivités et des Autochtones, et en mettant l'accent sur les économies d'énergie et la gestion de la demande. Comme vous le savez, le projet de loi 135, *Loi de 2016 modifiant des lois sur l'énergie,* a reçu la sanction royale. Pour aider à élaborer le PELT, nous demandons à la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (SIERE) de présenter un rapport technique sur la suffisance et la fiabilité des ressources en électricité de l'Ontario, conformément au paragraphe 25.29(3) de la *Loi de 1998 sur l'électricité,* puisqu'il sera modifié (la « Loi »).

Le rapport technique doit renfermer un examen portant sur les dix dernières années (2005-2015) ainsi que les prévisions, dans un horizon de 20 ans (2016-2035), concernant divers aspects du secteur de l'électricité :

- Coûts du réseau d'électricité
- Économies d'énergie
- Demande
- Ressources en approvisionnement, notamment le stockage d'électricité
- Puissance
- Fiabilité
- Marché et exploitation du réseau
- Transport et distribution
- Émissions atmosphériques du secteur de l'électricité

Les prévisions doivent prendre en compte les orientations et les engagements actuels se rapportant à l'approvisionnement ainsi que d'autres engagements gouvernementaux connexes, notamment le Plan d'action contre le changement climatique récemment publié, la *Loi de 2016 sur l'atténuation du changement climatique et une économie sobre en carbone* et la *Déclaration de Vancouver sur la croissance propre et les changements climatiques.*

Le rapport technique doit fournir des données de référence objectives et faciliter le processus de consultation officiel pour l'élaboration du PELT. Conformément à la Loi, il sera affiché sur un site Web du gouvernement de l'Ontario accessible au public. En vertu de la *Directive sur les données ouvertes de l'Ontario,* les ensembles de données et les principales hypothèses utilisées pour élaborer le rapport technique doivent également être publiés. Je vous encourage à collaborer avec mon personnel afin que le rapport technique et les données sous-jacentes soient conformes aux *Web Content Accessibility Guidelines* (Règles pour l'accessibilité aux contenus Web).

La Loi exige que le rapport technique soit affiché sur un site accessible au public avant le lancement de toute consultation sur le PELT menée par le ministère. Je vous demande donc de présenter le rapport au ministère au plus tard le 1er septembre 2016.

Si vous avez des questions concernant cette demande ou que vous souhaitez obtenir des précisions, n'hésitez pas à communiquer avec moi.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre de l'Énergie,

Bob Chiarelli

c.c. M. Tim O'Neil, président du conseil, Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité
M. Serge Imbrogno, sous-ministre, ministère de l'Énergie
Membres du conseil de la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité
Comité consultatif des intervenants de la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité